



## DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DÉMÉNAGEMENT / EMMÉNAGEMENT

Nom et Prénom du demandeur : .....

Adresse Déménagement :

.....  
 .....  
 .....

Adresse Emménagement :

.....  
 .....  
 .....

### COORDONNÉES DE FACTURATION

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

N° SIRET/SIREN\* : ..... Nom et prénom du Gérant\* : .....

### SOUSCRIPTION DU DEMANDEUR

Je sollicite l'autorisation d'occuper le Domaine Public pour Déménagement / Emménagement sur une superficie de ..... m<sup>2</sup> (surface au sol) Longueur ..... m / largeur ..... m pour une durée de ..... jours :

du ..... au ..... 20 ..

**Toute occupation du Domaine Public pour déménagement/emménagement donne lieu au paiement d'une taxe (tarif au 1<sup>er</sup> Septembre 2018 - Délibération n°2018-06-040 du 25 juin 2018) dont je reconnais avoir pris connaissance (au verso du présent document).**

Je prends note que :

- 1- Les délais de traitement de cette demande sont de l'ordre de 4 semaines. La Ville ne peut être tenue responsable des engagements pris par le demandeur auprès des Tiers.
- 2 - les Droits de Voirie afférents à cette demande seront facturés après vérification de la durée d'occupation par un Agent Municipal Assermenté. Le recouvrement de ces droits de voirie sera effectué par la Trésorerie Principale du Raincy

\* Si le demandeur est une entreprise

#### JUSTIFICATIF DE DOMICILE A JOINDRE (au choix) :

- Contrat de location
- Acte notarié
- Taxe d'habitation
- Taxe foncière
- KBIS (obligatoire pour les entreprises)

#### **SIGNATURE**

(demandeur ou société payant les droits de voirie)  
précédée de la mention "LU ET APPROUVE"

Date de la demande : .....



**TARIFS DES DROITS DE VOIRIE APPLICABLES AU 1er SEPTEMBRE 2018**

DESIGNATIONS		TARIFS 2017/2018		TARIFS 2018/2019	
<b>I. Etalages - Terrasse d'Eté</b>					
	le m <sup>2</sup> / par mois	3,00 €		3,00 €	
<b>II. Vente ponctuelle de toute marchandise</b>					
Etal par m <sup>2</sup> et par jour	par jour et par m <sup>2</sup>	4,00 €		4,00 €	
<b>III. Terrasses couvertes</b>					
	le m <sup>2</sup> / à l'année	54,00 €		54,50 €	
<b>IV. Stationnement de véhicules</b>					
Cycles, cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles	l'unité / à l'année	50,30 €		50,00 €	
Véhicules d'exposition	l'unité / à l'année	64,30 €		64,30 €	
Autres installations mobiles	par jour et par m <sup>2</sup>	7,00 €		7,00 €	
<b>V. Occupation du Domaine Public</b>					
		Les 15 premiers jours	les jours suivants collectivité	Les 15 premiers jours	les jours suivants collectivité
Dépôts de divers matériaux, gravats, terre, déchets	par jour et par m <sup>2</sup>	7,00 €	3,50 €	7,00 €	3,50 €
Bennes	par jour et par m <sup>2</sup>	7,00 €	3,50 €	7,00 €	3,50 €
Echafaudages de pied	par jour et par m <sup>2</sup>	3,00 €	1,75 €	3,00 €	1,75 €
Clôtures, palissade de chantier	par jour et par ml	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €
empiètement sur le domaine public	par jour et par m <sup>2</sup>	-	-	3,00 €	1,50 €
Matériel de chantier, bungalow de chantier ou bulle de vente	par jour et par tranche de 10 m <sup>2</sup>	10,00 €	5,00 €	10,00 €	5,00 €
Grue mobile, nacelle, engin et véhicule de chantier et de TP	par jour et par m <sup>2</sup>	7,00 €	3,50 €	7,00 €	3,50 €
Grue à tour survolant le domaine public	par jour	3,00 €	1,50 €	3,00 €	1,50 €
Neutralisation d'un emplacement de stationnement	par jour	25,00 €		25,00 €	
<b>VI. Déménagement et emménagement</b>					
Déménagement et emménagement raincoéens, le même jour	par jour	150,00 €		150,00 €	
*déménagement	par jour	110,00 €		110,00 €	
*emménagement	par jour	110,00 €		110,00 €	
<b>VII. Chevalets et autres mobiliers publicitaires autorisés</b>					
divers mobiliers publicitaires (chevalets) *	m <sup>2</sup> / par an	50,00 €		50,00 €	
*surface minimum de 1 m <sup>2</sup>					
<b>VIII. Emplacements de forains</b>					
1. Surface de chaiteau :					
de 1 à 50 m <sup>2</sup>	par jour	160,00 €		160,00 €	
de 51 à 100 m <sup>2</sup>	par jour	256,00 €		256,00 €	
de 101 à 500 m <sup>2</sup>	par jour	1 600,00 €		1 600,00 €	
2. Caravanes, roulottes, camions utilisés pour l'hébergement forain					
	par jour	16,00 €		16,00 €	
3. Manèges ou baraques forains, l'unité					
	par jour	16,00 €		16,00 €	
<b>IX. Tournages et Prises de vue</b>					
- suivant nécessité d'utilisation de voirie et technicité	par jour	2 000,00 à 20 000,00 €		2 000,00 à 20 000,00 €	
- suivant nécessité d'utilisation de voirie et technicité	par nuit	1 000,00 à 10 000,00 €		1 000,00 à 10 000,00 €	
<b>X. Pénalités</b>					
Applicables dès le constat d'infraction par l'Agent assermenté	/	3 fois le tarif journalier		3 fois le tarif journalier	
A l'ensemble de ces droits s'ajoute l'occupation de places de stationnement que l'utilisateur devra régler au concessionnaire (lundi gratuit)		par jour et par place	7,20 € en zone jaune 10,80 € en zone rouge	7,20 € en zone jaune 10,80 € en zone rouge	